

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020700: carrieres, cimenteries et fours a chaux de l'arrondissement administratif de tournai

En vigueur au 01/04/2020 (Dernière actualisation de la page 27/01/2021)

Indexation de 1% en 4/2020.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. SALAIRES HORAIRE: EXPLOITATION ET SERVICES

GENERAUX

Catégorie	
III (3 mois maximum)	16.5137
IV	16.8264
V	17.2335
VI	17.6119
VII	17.9991
VIII	18.3948

2. SALAIRES HORAIRE: ENTRETIEN

Catégorie	
V	17.3859
Classe A	17.5951
Classe B	17.9565
Classe C	18.3456
Classe D	18.7486
Classe E	19.1611
Classe F	19.5824
Classe G	20.0130